

# Conditions d'utilisation particulières pour l'utilisation de SMART HOME by hornbach (ci-après: conditions Smart Home) & consignes sur la protection des données

## A. Généralités

### 1. Domaine de validité et application des conditions Smart Home

- a. Ces conditions Smart Home régissent la fourniture de la prestation de service décrite dans le présent document pour SMART HOME by hornbach par HORNBACH Baumarkt (Suisse) AG (ci-après «HORNBACH»),
- b. L'application des Conditions Générales de Vente de HORNBACH (CGV HORNBACH pour le commerce en ligne et/ou CGV HORNBACH pour le commerce stationnaire) est subordonnée aux présentes conditions Smart Home.
- c. Sont expressément exclus des présentes conditions Smart Home:
  - i. les achats d'appareils Smart Home adaptés (actionneurs et capteurs et appareils de domotique correspondants) et la passerelle SMART HOME by hornbach elle-même,
  - ii. les articles et prestations de service qui peuvent être utilisés avec la commande Smart Home mais qui sont proposés et fournis par des tiers en raison de bases contractuelles propres ou d'une prestation à part. HORNBACH vous informe que d'autres conditions peuvent être applicables pour ces prestations.

### 2. Informations de contact

HORNBACH Baumarkt (Suisse) AG

Schellenrain 9

CH-6210 Sursee

ID TVA: CHE-101.079.884

Téléphone: [+41 (0)41 929 64 99

e-mail: [onlineshop@hornbach.ch](mailto:onlineshop@hornbach.ch)

### **3. Droit applicable, langue contractuelle, lieu d'exécution, juridiction compétente**

- a. Le contrat conclu le cas échéant avec HORNBACH et les obligations pré-contractuelles sont exclusivement régis par le droit suisse à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (CVIM).
- b. La langue contractuelle est l'allemand.
- c. La juridiction exclusive est Sursee, si le client est commerçant.  
Cependant, HORNBACH se réserve le droit de porter plainte auprès de la juridiction compétente générale du commerçant.

### **4. Conclusion du contrat**

- a. En achetant la passerelle SMART HOME by hornbach, y compris le micrologiciel, le client a la possibilité de conclure un contrat avec HORNBACH pour la prestation de service Smart Home sans coût supplémentaire, à condition qu'il réunisse les obligations lui incombant.
- b. Le contrat est conclu lorsque le client a envoyé les données nécessaires pour l'enregistrement initial à HORNBACH et que HORNBACH a confirmé cet enregistrement.
- c. Si le client n'est pas d'accord avec les conditions Smart Home (pour lesquelles HORNBACH demande un consentement dans le cadre du premier enregistrement et qui peuvent être consultées au préalable à l'adresse <http://www.hornbach.ch/smarthomebyhornbach-protection-des-donnees>), il peut restituer SMART HOME by hornbach sous 30 jours calendaires contre remboursement du prix d'achat et des frais d'expédition.

## **5. client**

Peuvent être clients uniquement les personnes physiques en possession de toute leur capacité juridique et qui concluent le contrat en tant que consommateur (autrement dit à des fins non imputables à son activité commerciale ni à son activité professionnelle indépendante).

## 6. Conditions à satisfaire par le client

Afin d'utiliser la prestation de service SMART HOME by hornbach, le client doit satisfaire aux conditions suivantes:

- a. Enregistrement d'un (unique) compte client HORNBAACH sur le site Internet de HORNBAACH en respect des CGV HORNBAACH en vigueur pour le commerce en ligne pour la durée de l'utilisation de SMART HOME by hornbach
  - i. Les données d'accès au compte d'utilisateur HORNBAACH permettent de s'inscrire sur la plateforme SMART HOME by hornbach, plateforme sur laquelle le client enregistre un nouveau mot de passe et dont l'identifiant est composé de l'adresse e-mail enregistrée pour le compte client. En raison des possibilités liées à Smart Home, le client veille notamment à la confidentialité de ces données d'accès en respect des accords dans le cadre de la création d'un compte client.
  - ii. Les données d'accès au compte d'utilisateur permettent un premier enregistrement, une seule fois, sur le site Smart Home de HORNBAACH afin de créer un compte Smart Home. Une transmission de l'accès Smart Home ou une nouvelle inscription (par ex. par un tiers) ne sont pas possibles.
  - iii. Le premier enregistrement requiert l'acceptation des présentes conditions Smart Home.
- b. Un accès à Internet
  - i. Pour commander et gérer les fonctions de SMART HOME by hornbach, le client doit toujours accéder via Internet.
  - ii. Ainsi, le client doit, pour toutes les composantes de SMART HOME by hornbach, utiliser un accès Internet bien accessible et fiable pour se servir de Smart Home.
  - iii. La portée et la sécurité de la communication entre la passerelle SMART HOME by hornbach et les appareils Smart Home dépendent de la technologie utilisée pour la communication. La portée de la connexion radio dépend de plus des caractéristiques individuelles du bâtiment.
- c. Passerelle SMART HOME by hornbach

- i. La passerelle SMART HOME by hornbach distribuée en exclusivité par HORNBAACH, qui est connectée au LAN (réseau sans fil) par un routeur, lui-même connecté à Internet, est requise.
- d. Un appareil mobile adapté en respect des exigences actuelles dans l'app-store correspondant
  - i. Le logiciel de l'appareil doit être à jour.
- e. Installation de l'application HORNBAACH
  - i. L'application est disponible pour IOS dans l'app-store et pour Android dans Play Store sans autre frais. Elle doit être installée sur un appareil mobile adapté.
- f. Réalisation d'un premier enregistrement à l'aide d'un navigateur Internet sur un appareil qui se trouve dans le même segment de réseau que la passerelle SMART HOME by hornbach, et première inscription de la passerelle
- g. Mises à jour
  - i. Le client est responsable de l'exécution des mises à jour du logiciel fournies par HORNBAACH directement après leur sortie car ces mises à jour peuvent également contenir des correctifs (éliminations des erreurs) et HORNBAACH prend uniquement en charge la dernière version.

La mise à jour du micrologiciel de la passerelle SMART HOME by hornbach s'exécute automatiquement lorsqu'une connexion à Internet est établie.
  - ii. Il est également responsable des mises à jour d'autres appareils qu'il utilise et qui sont nécessaires pour le fonctionnement de SMART HOME by hornbach (par ex. micrologiciel du routeur). Ceci notamment afin de pallier aux failles de sécurité pouvant entraîner des dommages pour le client lui-même ou pour HORNBAACH.

et

- h. Appareils Smart Home adaptés (actionneurs et capteurs et les appareils de domotique correspondants)
  - i. Les actionneurs, par exemple les thermostats, les interrupteurs d'éclairage, les prises ou les sirènes commandent activement un processus.
  - ii. Les capteurs sont des appareils de mesure, par ex. les contacts de porte et de fenêtre, les appareils de mesure électrique (intégrés dans

une prise), les capteur de pièce (température et humidité de l'air), les détecteurs de fumée ou de mouvements.

iii. Les appareils de domotique sont des appareils dans lesquels un ou plusieurs actionneurs ou capteurs sont utilisés et qui sont compatibles avec la prestation de service HORNBAACH, par ex. une lampe couplée à un détecteur de mouvements.

## **7. Utilisation prévue, domaine d'utilisation de la prestation de service**

- a. L'utilisation de SMART HOME by hornbach est prévue exclusivement pour le domaine privé par un client (voir n° 5), utilisateur des appareils Smart Home et qui a satisfait aux conditions lui incombant (voir n° 7).
- i. Les appareils Smart Home et le reste de l'infrastructure Smart Home (« infrastructure Smart Home ») doivent être exclusivement utilisés en respect des notices d'utilisation correspondantes et des autres informations produits (notamment les mises en garde, les domaines d'utilisation) des produits correctement installés et
- ii. l'infrastructure Smart Home doit être uniquement utilisée, en l'absence d'informations correspondantes dans les notices d'utilisation et les informations produits, dans une forme excluant une mise en danger des personnes ou des choses (par ex. visiteurs ou résidents, animaux, objets de valeur). En cas de doute, seule une utilisation sûre est admissible si, par exemple, une utilisation sans surveillance implique des risques, seule une utilisation surveillée est admise et
- iii. le client s'engage à vérifier régulièrement la fonctionnalité de l'infrastructure Smart Home, et ceci également chez les appareils qui peuvent être en principe exploités sans surveillance, régulièrement et dans des cas concrets (par ex. en cas d'utilisation pour la fermeture automatique de fenêtres lors d'alertes météorologiques), ou à charger des tiers d'un contrôle correspondant pour éviter les dommages et
- iv. à ne pas utiliser l'infrastructure Smart Home de manière générale pour commander ou surveiller des appareils qui requièrent un degré élevé de fiabilité, par exemple pour les appareils médicaux et
- v. de plus, il doit utiliser l'infrastructure Smart Home de telle sorte que des dommages, notamment les pertes de données, ne puissent pas survenir ou soient seulement minimales en cas de dysfonctionnements d'un ou plusieurs éléments, par ex. par la sauvegarde redondante régulière de données en dehors de l'infrastructure Smart Home etc. et
- vi. les fonctions Smart Home ne peuvent pas remplacer une alarme radiocommandée complète, un détecteur d'incendie ou d'autres éléments de sécurité.

**Attention:** en raison des aléas de la technologie externe de

communication, hors du domaine d'influence de HORNBAACH, une fausse alarme, une fausse erreur ou l'omission de notifications ne peuvent pas être entièrement exclues. HORNBAACH ne peut ainsi pas garantir un déclenchement et une transmission des notifications sans dysfonctionnement et sans erreur. En cas d'alarme, HORNBAACH recommande par principe de prendre contact avec une personne sur place rapidement joignable (voisin etc.) avant d'informer les pompiers, la police ou les services similaires pour éviter les coûts liés à une intervention en cas de fausse alarme.

- b. L'utilisation à des fins commerciales et en lien avec des activités professionnelles indépendantes et l'utilisation pour ou par des tiers sont expressément exclues de l'utilisation prévue. Les prestations fournies par HORNBAACH ne doivent pas être transmises à des tiers ni cédées à des tiers pour une utilisation exclusive – que ce soit des particuliers, des commerciaux ou des professionnels indépendants. De plus, il est interdit au client de se présenter comme un fournisseur envers des tiers dans le cadre de l'utilisation de telles prestations. Toute utilisation abusive des prestations cédées au-delà du domaine d'utilisation est interdite. Afin de permettre la prestation, le client ne doit notamment pas perturber ni contribuer à la perturbation de l'infrastructure utilisée (par ex. d'un serveur de HORNBAACH) ou de la prestation à un autre utilisateur. Toute tentative de perturbation de la prestation de service peut être passible de poursuites de droit pénal et/ou de droit civil, et peut notamment se conclure par la résiliation anticipée de ce contrat par HORNBAACH.
- c. La prestation de service doit être uniquement utilisée pour des appareils Smart Home qui sont exploités en Suisse.

## **8. Prestations de HORNBAACH**

- a. SMART HOME by hornbach permet au client, à condition que celui-ci ait réuni toutes les conditions lui incombant, de commander les appareils Smart Home via la passerelle SMART HOME by hornbach à l'aide de l'application HORNBAACH installée sur les appareils mobiles ou en passant par un navigateur Internet dans le cadre de l'utilisation prévue sur les lieux d'utilisation.
- b. Pour permettre au client d'œ profiter de la prestation de service Smart Home, HORNBAACH lui propose :
  - i. la possibilité de créer un compte client HORNBAACH,



- ii. la possibilité de se procurer l'application HORNBAACH pour un contrôle facile des appareils connectés,
- iii. un assistant de configuration pour la première connexion de la passerelle SMART HOME by hornbach,
- iv. un assistant de connexion pour la première connexion (pairing) des appareils avec la station de base et
- v. un assistant pour la configuration d'automatisation, par ex. le chauffage à commande temporisée, la fonction «allumage lumière» en cas de mouvement détecté par le détecteur de mouvements.

c. Notifications Smart Home

Le client peut être informé via l'application SMART HOME by hornbach sur des événements précis par notification sur son smartphone. Le client peut déterminer lui-même s'il souhaite recevoir cette notification et pour quel événement il souhaiterait la recevoir. Cette fonction peut être désactivée à tout moment par le client.

d. Dans le cas où le client peut utiliser les prestations au-delà de l'étendue contractuelle, il ne peut en découler un droit. Ainsi, le client n'a aucun droit (pour défauts) en cas d'arrêt de cette prestation.

e. Assistance

i. Assistance en ligne

HORNBAACH met à disposition une assistance en ligne adaptée (actuellement sous forme de FAQ, conseils, notices etc.) à l'adresse [www.hornbach.ch/smart-home-by-hornbach](http://www.hornbach.ch/smart-home-by-hornbach).

ii. Hotline d'assistance

Au numéro de service +41 (0)41 929 64 99, HORNBAACH répond aux questions liées aux problèmes d'installation et d'utilisation de SMART HOME by hornbach.

f. Période de maintenance

i. À des fins de maintenance (par ex. pour des modifications et actualisations de la configuration du serveur), les prestations de SMART HOME by hornbach peuvent être mises hors service (période de maintenance).

ii. Le client est prévenu au préalable dans le cas de périodes de maintenance prolongées. De plus, des maintenances seront effectuées à un moment autre que le soir et la nuit (22.00 à 05.00) uniquement si cela est indispensable.

g. Disponibilité

HORNBACH garantit une disponibilité de la prestation de 98 % par an en dehors des horaires 22.00 à 05.00.

h. Fonctionnement des composants des serveurs et du système.

Les composants des serveurs et du système nécessaires au fonctionnement de la plateforme SMART HOME by hornbach sont hébergés dans un site en Europe dans un cluster informatique et sont notamment protégés des accès non autorisés. La connexion Internet du cluster informatique est redondante et s'effectue à une vitesse de transmission adaptée à l'état de la technique.

i. Mises à jour, erreurs du microprologiciel et du logiciel

De temps à autre, HORNBACH met à disposition des mises à jour pour le micrologiciel et le logiciel HORNBACH qui peuvent contenir des innovations et/ou des correctifs (élimination des erreurs). HORNBACH gère uniquement la version la plus actuelle du logiciel et du micrologiciel. HORNBACH n'est pas tenu de gérer ni de créer des correctifs pour des versions antérieures.

j. HORNBACH continuera de développer à sa convenance les prestations SMART HOME by hornbach et de les adapter à l'avancée technique et aux nouvelles bases légales. Pour cette raison, HORNBACH se réserve le droit de ne pas ou de ne plus fournir certaines prestations dans leur étendue initiale si cela semble acceptable pour le client.

## **9. Importance de la connexion à la plateforme SMART HOME by hornbach**

a. La connexion à la plateforme SMART HOME by hornbach est nécessaire pour le fonctionnement correct de la solution Smart Home

b. Un dysfonctionnement de cette connexion peut survenir lors d'une panne des appareils ou connexions Internet du client et/ou lors d'une panne des connexions Internet et serveurs à imputer à HORNBACH ainsi que pendant les périodes de maintenance.

c. Dans le cas d'un tel dysfonctionnement, toutes les automatisations pré-programmées Smart Home sont conservées (si les autres conditions sont satisfaites, notamment si la passerelle SMART HOME by hornbach est alimentée en électricité). Cependant, il n'est pas possible de modifier les automatisations. Il n'est plus non plus possible d'envoyer ou de recevoir

des notifications et il n'est pas possible de consulter le statut de l'extérieur.

## **10. Droits d'utilisation du micrologiciel et du logiciel**

- a. Pour la durée du contrat Smart Home, le client bénéficie du droit d'utilisation non exclusif, non sous-licenciable sur le micrologiciel et le logiciel pour l'utilisation contractuelle. Cela s'applique également aux mises à jour.
- b. Le micrologiciel et le logiciel mis à disposition peuvent être uniquement utilisés par le client tel que prévu par le contrat. Ils ne doivent pas être modifiés arbitrairement. Il est notamment interdit de les copier, traiter, transférer, modifier, décompiler ou transformer (reverse-engineering). L'art. 24, al. 2 de la LDA reste réservé.

## **11. Responsabilité pour SMART HOME by hornbach pendant la durée due**

Les dispositions suivantes sont applicables quant à la responsabilité pour SMART HOME by hornbach, y compris le micrologiciel et le logiciel mis à disposition pour fournir cette prestation, voir n° 8 pendant toute la durée due (voir n° 12).

- a. HORNBACH verra sa responsabilité envers le client engagée en cas de dol et de négligence grave, dans les cas de responsabilité objective (par ex. responsabilité de garantie, responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des produits), en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé, en cas d'actions non autorisées, en cas d'intention frauduleuse et en cas de violations des obligations contractuelles essentielles en respect de la loi. Une obligation contractuelle essentielle est une obligation dont la satisfaction est indispensable à l'exécution correcte du contrat et au respect duquel l'autre partenaire contractuel peut habituellement s'attendre.

La responsabilité de HORNBACH envers le client est en outre exclue.

- b. Dans ces conditions Smart Home, HORNBACH décline toute responsabilité pour les dommages causés par des dysfonctionnements ou des défaillances techniques des appareils Smart Home, y compris

pour les produits et services de tiers, notamment le fonctionnement de l'Internet du client et l'alimentation électrique

## **12. Durée et résiliation de SMART HOME by hornbach, droits au titre de ce contrat**

- a. Le contrat entre en vigueur dès la confirmation de l'inscription (voir n° 4 des présentes CGV). La relation contractuelle prendra fin automatiquement 24 mois après le jour où le client (avant son enregistrement) a conclu avec HORNBAACH le contrat d'achat pour la passerelle SMART HOME by hornbach (durée contractuelle).
- b. HORNBAACH peut proposer au client, même après écoulement de la durée contractuelle, de fournir les prestations dues au titre du contrat, il n'est cependant pas possible d'exiger la poursuite des prestations. Pour la poursuite prévue pour une durée indéterminée du contrat et la fourniture d'autres prestations, les n° 1, 3, 5 à 10 et les n° 12 b) à d) des présentes conditions Smart Home s'appliquent en conséquence. En cas de poursuite des prestations, les deux partenaires contractuels peuvent résilier le rapport contractuel existant dans ce cas par écrit (courrier, fax, e-mail etc.), le délai de résiliation est d'un mois. Le droit de résiliation pour motif grave n'en est pas affecté. Le client peut également déclarer la résiliation indirectement en fermant son compte client.
- c. À la fin du contrat de SMART HOME by hornbach, les droits du client pour l'utilisation du micrologiciel et du logiciel sont déçus. La résiliation n'affecte notamment pas les contrats d'achat d'appareils Smart Home conclus le cas échéant avec HORNBAACH, cela vaut notamment pour la passerelle SMART HOME by hornbach. Après la fin du contrat, il n'est plus possible de se connecter à la plateforme HORNBAACH.
- d. Le client ne peut pas céder à un tiers les droits et obligations issus du présent contrat. HORNBAACH est autorisé à fournir les prestations au titre du présent contrat par l'intermédiaire de sous-traitants.

## **13. Remarques sur la protection des données**

HORNBAACH collecte et utilise vos données personnelles dans le cadre des réglementations applicables en matière de protection des données, en

particulier la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Les collaborateurs et les mandataires de HORNBACH s'engagent à respecter les dispositions légales relatives à la protection des données. HORNBACH vous informe ci-après sur le type, l'étendue et le but de la collecte et de l'utilisation des données personnelles, ainsi que sur les droits des clients en lien avec SMART HOME by hornbach. HORNBACH peut modifier ces informations sur la protection des données sans préavis si nécessaire. En outre, la déclaration actuelle de protection des données publiée sur <https://www.hornbach.ch/service/declaration-de-protection-des-donnees/> s'applique.

HORNBACH traite principalement les données personnelles fournies par les clients dans le cadre de la relation contractuelle en lien avec SMART HOME by Hornbach ou dans le cadre du compte client. Il s'agit notamment du prénom et du nom de famille, de l'adresse électronique, du mot de passe, du lieu d'utilisation du système, des messages que le système envoie au client et des données d'utilisation. Les messages envoyés au client par le système et les données d'utilisation sont transmis à HORNBACH. HORNBACH utilise les données collectées pour la gestion des utilisateurs et pour s'adresser personnellement aux clients, pour leur permettre de se connecter à la plateforme ou à l'application SMART HOME by Hornbach, et pour informer le client. En outre, les informations contextuelles sur les pannes du système et les fonctions standard mises en œuvre par le système d'exploitation sont transmises à HORNBACH pour le développement continu du produit.

Dans la mesure où HORNBACH a besoin d'une base juridique pour le traitement des données conformément à la législation applicable en matière de protection des données, ce sera lors de la conclusion et du traitement des contrats avec nos clients, ainsi que lors du traitement des données afin de préserver les intérêts légitimes si cela sert le développement et l'amélioration de notre produit.

HORNBACH traite et sauvegarde les données personnelles des clients tant que cela est nécessaire pour le respect des obligations contractuelles et légales ou tout autre traitement des objectifs poursuivis, par ex. pendant toute la durée de la relation contractuelle, ainsi que conformément aux obligations juridiques relatives à la documentation et à la conservation. Dès que les données personnelles des clients ne sont plus nécessaires aux fins indiquées ci-dessus, elles sont en principe supprimées ou anonymisées dans la mesure du possible.

Dans le cadre de la relation contractuelle, le client doit fournir à HORNBACH les données personnelles nécessaires à la conclusion du contrat et à l'exécution

des obligations contractuelles associées (en règle générale, il n'existe pas d'obligation légale de fournir des données à HORNBACH). Sans la transmission de ces données, le client ne pourra pas utiliser SMART HOME by hornbach.

HORNBACH Baumarkt (Suisse) AG est responsable du traitement des données décrit ici (voir informations de contact au point 2). Si le client a des questions ou des inquiétudes sur la protection des données, il peut contacter HORNBACH à l'adresse suivante: M. Marcus Kirsch, c/o intersoft consulting services AG, Beim Strohhause 17, 20097 Hambourg, [datenschutz@hornbach.ch](mailto:datenschutz@hornbach.ch) (c'est également l'adresse du responsable de la protection des données de l'entreprise HORNBACH et en même temps (si nécessaire) du représentant dans l'EEE conformément à l'article 27 du RGPD).

Afin de permettre le fonctionnement du service Smart Home, il est nécessaire que HORNBACH donne accès aux données précitées au fabricant de la solution Smart Home (ROC-Connect GmbH, Bahnhofplatz 1a, 2340 Mödling, Autriche) en vue de l'assistance. Les données seront enregistrées par notre prestataire informatique américain Microsoft Corporation, 6100 Neil Road, Suite 210, Reno, NV 89511 (ci-après Microsoft) sur des serveurs au sein de l'Espace Économique Européen (EEE). Microsoft est soumis à la loi suisse-américaine sur la protection de la vie privée ([www.privacyshield.gov](http://www.privacyshield.gov)). En outre, HORNBACH peut s'assurer d'un niveau de protection adapté grâce à l'utilisation de contrats correspondants (notamment sur la base des clauses contractuelles types de la Commission européenne) ou s'appuyer sur les motifs juridiques de dérogation au consentement, à l'exécution d'un contrat, à la détermination, l'exercice ou l'application des droits juridiques, l'intérêt public prépondérant, les données personnelles publiées ou parce que cela est nécessaire afin de protéger l'intégrité des personnes concernées. Une transmission à d'autres entités, notamment dans des États tiers, n'a pas lieu.

En ce qui concerne le traitement des données par HORNBACH, le client dispose d'un droit d'information, de rectification, de suppression, du droit de limitation du traitement des données et de révocation du traitement des données de HORNBACH dans le cadre droit de la protection des données applicable et pour autant que cela y soit prévu. HORNBACH se réserve néanmoins le droit de faire valoir les restrictions prévues par la loi, par exemple lorsque HORNBACH est contraint, pour la conservation ou le traitement de certaines données, d'avoir un intérêt prépondérant (pour autant que HORNBACH puisse s'en prévaloir) ou si HORNBACH a besoin de ces données pour faire valoir des prétentions. Afin de faire valoir ces droits, le client peut contacter HORNBACH à l'adresse ci-dessus (voir les coordonnées au point 2).

Chaque personne concernée par le traitement des données a par ailleurs le droit de faire valoir ses droits de façon légale ou d'adresser une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données. En Suisse, l'autorité compétente en matière de protection des données est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (<http://www.edoeb.admin.ch>).